

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 02 / 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 005-210500773-20260129-202502-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-six
le 26 janvier à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 19 janvier 2026

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

OBJET : Demande de subvention pour la rénovation thermique et énergétique du logement communal de l'ancienne école de Pierre Grosse.

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Le logement de l'ancienne école de Pierre Grosse enregistre actuellement une dépense en électricité énorme, il convient donc de faire des travaux dont la première phase consiste à le rendre moins énergivore.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre des travaux.

L'estimation du projet est de 130 450 € HT. Le financement pourrait être assuré par l'Etat à hauteur de 40 % (DSIL) soit 52 180 € HT, par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 40 % soit 52 180 € HT. Le reste étant pris en charge par la commune en auto-financement à hauteur de 20% soit 26 090 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de solliciter, dans le cadre des travaux thermique et énergétique du logement communal de l'ancienne école de Pierre Grosse, l'aide de l'Etat et du Département des Hautes-Alpes.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

